

Lyon, 16 décembre 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Métropole subventionne la végétalisation des copropriétés

Ce jeudi, Bruno Bernard, Président de la Métropole de Lyon et Pierre Athanaze, Vice-président délégué à l'environnement, ont participé à la plantation d'arbres dans une copropriété de Grand Lyon Habitat, située cours Gambetta (Lyon 3^e). Une illustration concrète du dispositif d'aides à la végétalisation des copropriétés adopté dans le cadre du Plan nature voté en juin dernier. À terme, la Métropole souhaite accompagner une centaine de copropriétés, notamment dans les communes les moins végétalisées de son territoire.

Le dispositif vise à recréer des continuités écologiques, végétaliser les centres urbains, rafraîchir la ville, désimperméabiliser les surfaces urbaines et rééquilibrer le couvert végétal entre l'ouest (très végétalisé) et l'est (peu végétalisé).

Le dispositif d'aide concerne les copropriétés, qu'elles soient privées ou portées par un bailleur social. Il est primordial pour végétaliser la Métropole car **70% des espaces verts se situent dans les copropriétés** et la seule végétalisation des espaces publics urbains (arbres d'alignement et massifs) engagée par la Métropole ne sera pas suffisante.

Pour les copropriétés privées, cette aide financière est comprise entre 30% et 65% du coût total de renaturation (études et travaux). L'aide de base de 30% peut en effet être bonifiée de :

+ 20%, si la copropriété est située dans l'une des 26 communes identifiée comme déficitaire en couvert végétal

+ 10%, si des arbres et arbustes plantés ont le label « végétal local »

+ 5%, si des arbres fruitiers sont plantés

Pour les bailleurs sociaux, l'aide de base est de 35% et peut atteindre 50% du montant total du projet quand des arbres et arbustes plantés ont le label « végétal local » (+ 10%) et si des arbres fruitiers sont plantés (+ 5%).

Lors du Conseil métropolitain du début de semaine, une délibération a été approuvée par les élus pour la signature d'une **convention annuelle entre la collectivité et Grand Lyon Habitat, pour la plantation de 113 arbres et 104 arbustes dont 38 fruitiers, répartis sur 10 résidences dans trois communes, toutes en secteurs déficitaires en végétalisation**. Cette convention prévoit des études de conception et des travaux pour un montant total de 62 000€ dont 40% d'aide de la Métropole (35% + 5% de bonification fruitiers). Une convention du même type avec Alliade Habitat a également été votée en Conseil pour un montant total de 112 000€ dont 40% de bonification.

Dans la copropriété du cours Gambetta, 25 arbres au total seront plantés dont 10 dès cet hiver (3 tilleuls, 3 pins, 2 liquidambers et 2 érables).

Service Presse Métropole de Lyon :

Régis Guillet – rguillet@grandlyon.com

04 26 99 37 52/06 98 51 59 94

www.grandlyon.com/presse